

**Convention de mise à disposition de locaux à la
Maison des services publics de TRUCHTERSHEIM**

Rapport n° CP/2012/215

Service gestionnaire :

Service stratégie immobilière

Résumé :

Le CMS de TRUCHTERSHEIM a intégré de nouveaux locaux propriété de la Communauté de communes du Kochersberg.

Il est proposé d'approuver la convention de mise à disposition correspondante.

Les locaux du centre médico-social de TRUCHTERSHEIM ont été transférés vers la nouvelle Maison des services publics de la Communauté de communes du Kochersberg.

Il s'agit de 3 bureaux et d'une salle d'attente d'une surface totale de 71 m².

Les services du Département pourront également utiliser en tant que de besoin, les équipements communs tels que salles de réunion, cuisine/caféteria...

La mise à disposition est consentie à titre gratuit, le Département remboursant les charges locatives au prorata de la surface occupée, soit 5,7 %.

Le projet de convention correspondant est joint au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

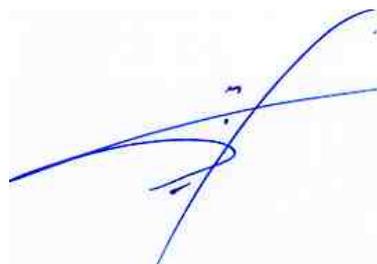
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de mise à disposition par la Communauté de communes du Kochersberg, des locaux utilisés par le CMS de TRUCHTERSHEIM.

Cette mise à disposition ne comporte pas de loyer, le Département remboursant les charges locatives au prorata de la surface occupée, soit 5,70 %.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention, à passer avec la Communauté de communes du Kochersberg.

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL